



RGPP 2 : Etudiants, Enseignants et Atos des ECOLES D'ARCHITECTURE : Tous en ligne de mire.

La RGPP 1 s'achève, elle a profondément déstructuré l'administration centrale du ministère de la culture, fait disparaître des directions historiques comme celles des Musées ou des Archives de France, avec un seul objectif : **supprimer 249 postes en administration centrale.**

L'architecture, perdue dans la nouvelle "direction des patrimoines", n'est plus visible au niveau ministériel.

La RGPP 2 est annoncée, qui va s'attaquer aux établissements publics du ministère selon 2 axes d'offensive :

- **Non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite,**
- **Réduction des subventions de service public.**

La lutte en cours au centre Georges Pompidou est une première riposte à ces attaques ; cette lutte s'étend maintenant à nombre de musées et monuments.

Les sacro-saint principes libéraux **du non remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite** et son pendant **diminution des subventions de service public** qui va imposer aux Établissements publics soit une diminution de leur fonctionnement, soit de **trouver des ressources extérieures** s'imposeraient également à tous. Les écoles d'architecture ne seront pas épargnées par cette politique. La conseillère sociale du Ministre de la culture qui recevait les organisations syndicales vendredi 28 novembre l'a très clairement exprimé. Eric Woerth l'a personnellement confirmé aux Directeurs des Établissements Publics du ministère.

Le non remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite va logiquement se traduire par

- des diminutions croissantes du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants,
- des suppressions de postes d'ATOS titulaires ou contractuels.

Ces réductions de moyens humains ne peuvent qu'encourager une politique malthusienne, déjà immédiatement perceptible dans telle ou telle école, d'accueil des étudiants, futurs architectes.

D'ores et déjà apparaissent des cas de non-reconduction de contractuels enseignants ou ATOS, par ailleurs souvent en toute illégalité. Comment ne pas voir là l'effet immédiat de la RGPP 1 : Ces 249 postes supprimés en administration centrale, il faut bien trouver où en caser les agents qui, sans avoir jamais démérité, les occupaient. Quitte à leur faire de la place à la hussarde au sein des EP. C'est ce à quoi encourage la note adressée en date du 5 novembre 2009 par Frédéric Mitterrand lui-même à M. et Mmes les Présidents d'établissements Publics.

La loi sur la mobilité, passée en force l'été dernier, prévoit la possibilité, via la mise en disponibilité d'office, de ne pas employer un fonctionnaire et donc de ne pas le payer. Comme on l'a vu ci-dessus, cesser d'employer un agent non-titulaire sur contrat précaire est plus facile encore.

Nous sommes toutes et tous menacés, et avec nous l'enseignement de l'architecture.

Diminuer la subvention de service public de la part de l'Etat, cela signifie, pour maintenir le fonctionnement des écoles, qu'elles trouvent le moyen d'abonder leurs budgets via des sources de financement extérieures, outre celles déjà en cours d'expérimentation :

- faire payer davantage les étudiants en augmentant les droits d'inscription (d'ores et déjà **38% d'augmentation des droits d'inscription en 1^o Cycle en 2009/2010**)
- augmenter les "frais de dossier de pré-inscription"
- louer les locaux pour des manifestations commerciales, rarement compatibles avec l'enseignement
- ...

Cette politique néfaste pour les écoles et leurs personnels est donc aussi particulièrement injuste pour les étudiants, dont le racket, que nous avons déjà dénoncé, est ainsi encouragé.

Nous devons stopper cette politique, d'autant plus absurde que tout le monde reconnaît que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être massivement soutenus aujourd'hui pour préparer l'avenir.

Les écoles d'architecture n'ont nullement bénéficié du plan gouvernemental de soutien à l'enseignement supérieur.

Au budget 2010, si l'on en extrait l'augmentation due aux bourses (dont pour partie le coût de la délégation de leur gestion), la subvention de service public pour les Ecoles n'augmente que de 2%, et il y a fort à parier que, comme en 2009, 5% de cette dotation seront mis en "réserve" (et donc non utilisables).

Contre la RGPP 2, c'est ensemble qu'il faut lutter : en effet des reculs ministériels ponctuels ou localisés (établissement "prestigieux", politiquement sensible ou particulièrement combattif, ...) auraient pour effet de faire supporter par d'autres ses conséquences négatives. Pour ne parler que des Ensa, le risque est donc réel qu'une moindre asphyxie pour certaines écoles ait pour conséquence un étranglement aggravé pour d'autres, au risque pur et simple de leur existence.

C'est pourquoi le SNEA-CGT demande à être reçu pour déposer son cahier de doléances portant sur les revendications suivantes :

- Abandon immédiat des mesures RGPP 2
- Garanties de progression des moyens humains et budgétaires nécessaires à notre secteur particulièrement sinistré, et ce depuis des années et en attendant aucune suppression de postes (enseignants et atos)
- Abandon immédiat du paiement des frais de pré-inscription et moratoire ou baisse des droits d'inscription
- Bourses : retour à un système qui permet de payer mensuellement les bourses sans préjudice pour les étudiants

Les remontées d'information des écoles, notamment, mais pas seulement, depuis les services chargés de la pédagogie et de la scolarité, montrent que la coupe déborde. Le mal-être, la souffrance, dans le travail comme dans les études, rongent l'enseignement et son organisation.

Nous appelons en conséquence tous les agents Atos & Enseignants, ainsi que les étudiants et étudiantes, à participer aux assemblées générales là où elles sont organisées pour débattre et s'organiser.

Caisse de grève : Pour soutenir les mouvements engagés ou à venir et en particulier les grévistes du centre Pompidou en grève depuis plus de 17 jours, une caisse de grève a été instituée.

Les dons peuvent être adressés à : CGT-culture, 12 rue de Louvois 75002 paris à l'ordre uspac cgt culture avec la mention solidarité au dos du chèque.

Fait à Paris, le mardi 8 décembre 2009